



COMMUNE DE CHENENS

Chemin de l'Ecole 8 – 1744 Chénens

Les citoyennes et citoyens actifs de la commune de Chénens sont convoqués en assemblée communale ordinaire le

**mercredi 31 mai 2023, à 20h00,
à la grande salle à l'Auberge du Chêne.**

1. Mot du président du Conseil communal ad intérim : accueil, salutations et présentation des membres du Conseil communal.
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du jeudi 26 janvier 2023.
3. Comptes 2022 :
 - 3.1. Présentation du compte de résultats ;
 - 3.2. Présentation du compte des investissements ;
 - 3.3. Rapport de la Commission financière ;
 - 3.4. Approbation des comptes de résultats et des investissements.
4. Election d'un membre à la Commission de l'énergie.
5. Election d'un membre à la Commission de l'aménagement du territoire.
6. Association des communes du Bassin Versant de la Glâne et de la Neirigue (ABVGN) : modification de l'article 27 des statuts.
7. Association du Cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français : modifications statutaires.
8. Informations du Conseil communal.
9. Divers.

Tous les documents relatifs à l'assemblée communale peuvent être consultés au bureau communal durant les 10 jours précédant l'assemblée communale ou sur le site internet www.chenens.ch, rubrique « Administration & autorités / Assemblées communales ».